



FORMATION AMIANTE : ENCADREMENT TECHNIQUE SS4



Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition induits ainsi que les principes de réduction de production et d'émission de poussière d'amiante
- Établir, faire appliquer ou appliquer un mode opératoire s'intégrant dans un plan de prévention ou un PPSPS.
- Définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux amiantés et les modes opératoires à intégrer dans un plan de prévention ou un PPSPS.
- Appliquer les procédures opératoires pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier lors d'intervention en présence de matériaux amiantés.
- Identifier les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source, la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés et les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés.



35 heures (5 jours)



Inter : 1200 € HT / pers
Intra : Nous consulter



10 stagiaires max



Adaptation possible
Nous consulter



01.80.85.50.20
contact@formagogy.fr



Prérequis à la formation

- Attester de l'aptitude médicale au poste de travail par un certificat délivré par la médecine du travail selon les spécificités de l'arrêté du 23 février 2012.



Public concerné

- Personnel d'encadrement technique



Programme de formation

Formation Théorique

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Régions à terrains amiantifères
- Les exigences de la réglementation
- Interdiction de l'amiante
- Prévention du risque pour les interventions
- Protection des travailleurs
- Élimination des déchets amiantés
- Dispositions pénales encourues par l'employeur
- Exigences du Code de la santé
- Obligations des propriétaires



Programme de formation (suite)

Formation Théorique

- Les documents administratifs
- Repérage et diagnostics
- Obligations des armateurs
- Analyse critique des documents pour évaluer les risques
- Identification de l'amiante
- Produits et dispositifs
- Modalités d'identification
- Rapports de repérages et diagnostics
- Produits ou procédés de substitution à l'amiante
- Obligations du donneur d'ordre
- Les actions à mener avant les interventions
- Evaluation des risques et ses résultats
- Notices de postes
- Choix des méthodes de travail
- Les procédures et méthodes d'intervention
- Procédures pour la protection des travailleurs et de l'environnement
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante
- Procédures de contrôle de l'empoussièrement
- Suivi des expositions
- Procédures de décontamination
- Traçabilité des opérations
- Situations d'urgence et anormale
- Procédures de gestion des déchets
- Les protections collectives et individuelles
- Choix, utilisation, maintenance et entretien des équipements de protection collective
- Limites d'efficacité, consignes d'utilisation, de maintenance et de remplacement à faire appliquer
- La gestion des déchets
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- Faire appliquer l'ensemble des procédures et méthodes aux encadrants de chantier et opérateurs

Formation Pratique

- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Les limites d'efficacité des EPI, facteurs de protection assignés et durées de port en continu recommandées
- Les opérations spécifiques de l'activité exercées pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Sur la base de l'évaluation des risques :
 - établir un mode opératoire s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer
 - définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante



Evaluations et validation des acquis

- Evaluation individuelle par compétence tout au long de la formation
- Evaluation des connaissances en fin de formation
- Evaluation de la satisfaction des participants



Méthodes pédagogiques

- Exercices pratiques
- Démonstrative
- Expositive



Moyens pédagogiques

- Contenus clés par vidéoprojection
- Vidéos
- Support stagiaire synthétisant la formation



Compétences du formateur

- Formateur spécialisé dans le domaine de l'amiante
- Tous nos intervenants ont suivi notre cursus de formation formateurs et sont spécialisés en pédagogie pour adultes.



Vos attestations

- Un CERTIFICAT de formation amiante encadrement technique SOUS SECTION 4 d'une validité de 3 ans sera délivré par l'organisme testeur au stagiaire qui aura participé à l'ensemble de la formation et satisfait aux tests théoriques et pratiques
- Un certificat de réalisation est remis au stagiaire qui a participé à l'ensemble de la formation
- Un certificat de réalisation est délivré à l'entreprise

Pour maintenir le travail du stagiaire en toute sécurité et en conformité avec l'évolution de la réglementation, le renouvellement de cette formation est à réaliser tous les 3 ans.



Retrouvez toutes nos formations sur notre site : www.formagogy.fr



Ingénierie
pédagogique



AFEST



Formation
digitale



Formation
présentielle